

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire  
4 avril 2016

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 4 avril 2016, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

- Monsieur Benoit Ladrie
- Monsieur Dave Côté
- Madame Sylvie Voyer
- Monsieur Langis Proulx
- Monsieur Miguel Thibault
- Madame Julie Lacroix-Danis

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

11 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour les victimes en Belgique.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 028-16**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2016

**Résolution No 029-16**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 7 mars 2016. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2016.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 030-16**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La

Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 MARS 2016

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	14 621.83\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	3 115.14\$
Dépenses compressibles :	46 074.43\$
Frais d'ouverture de dossier :	250.00\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Immatriculations :	4 953.41\$
Paiement/ RCAP :	134.74\$
Remises Fédérales/Provinciales Février 2016 :	7 729.90\$
Salaire des employés :	10 957.40\$
<b>Total des dépenses pour mars 2016 :</b>	<b>87 926.85\$</b>

REVENUS AU 31 MARS 2016

Arrondissement :	0.09\$
Bacs Matières Recyclage :	99.00\$
Intérêts-arrières de taxes :	73.70\$
Loyer :	30.00\$
Médaille pour chien :	10.00\$
Mutation :	1 340.00\$
Partage de frais 50% Corpo/Mun.; Nettoyge d'ordi.	118.10\$
Permis et Licence :	160.00\$
Taxes foncières générales :	73 086.25\$

**Total des revenus pour mars 2016 :** **74 917.14\$**

**Solde en banque au 31 mars 2016 :** **137 930.68\$**

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2015

Monsieur Pierre Dumas, auditeur, présente les états financiers de l'année 2015.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Municipalité termine l'année avec un excédent de 20 530\$.

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

**Résolution No 031-16**

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts nomme monsieur Dave Côté au poste de maire-suppléant pour un mandat jusqu'au 4 avril 2017.

PAIEMENT DE LA FACTURE ASSELIN ET ASSELIN, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES REF: RÉTROCESSION (ANCIENNE ROUTE MONTRÉE À L'ORIGINE)

**Résolution No 032-16**

**CONSIDÉRANT QUE** dû à la nouvelle rénovation cadastrale;

**CONSIDÉRANT QUE** la dite firme d'arpenteur-géomètre ci haut mentionné ont découvert des chemins municipaux non fermés;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons dû faire appel à leur service pour des recherches foncières, préparation des plans démontant les anciens lots et les nouveaux cadastres, l'indentification des à être rétrocedés, la vérification et indication des noms des propriétaires, la préparation du plan parcellaire par sections pour chacun des propriétaires indiqués pour les négociations;

**En conséquence** il est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité des Monts accepte la facture d'Asselin et Asselin arpenteurs-géomètres, au montant de quatre mille sept cents soixante-quinze dollars (4 775.00\$) avant taxe.

NETTOYAGE DU GYMNASÉ

**Résolution No 033-16**

**CONSIDÉRANT QUE** du aux travaux effectués pour la rénovation des salles de bain, qui a engendrés beaucoup de poussières;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne possède pas les équipements requis pour le nettoyage en hauteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé une soumission aux deux compagnies de nettoyage, soit GUS nettoyage et Sinistre JF et Simco;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission est de mille deux cents vingt-cinq (1 225.00) de GUS nettoyage et Sinistre JF et mille cinq cents quatre-vingt (1 580\$) pour Simco.

**En conséquence** il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de GUS nettoyage et Sinistre JF, pour le nettoyage du gymnase, les lumières, la cuisine et les salles de bains au montant de mille deux cent deux cent-vingt-cinq dollars (1 225.00\$) avant taxe.

RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

**Résolution No 34-16**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts de nommer monsieur Benoit Ladrie, et monsieur Dave Côté qui agiront à titre de délégué (e) à l'assemblée générale annuelle, le jeudi 14 avril 2016, à 19h à la salle Laval Mailloux, 121 rue Principale, Esprit-Saint.

ACHAT D'UN AMEUBLEMENT DE BUREAU POUR LE BUREAU MUNICIPAL

**Résolution No 035-16**

**Considérant** que les bureaux actuels ne sont pas adéquat ergonomiquement;

**Considérant** que la municipalité a adopté un montant d'argent lors de son budget 2016;

**Considérant** que madame Nadia Lavoie, directrice générale, a demandé à l'entreprise Bureau en gros, celui-ci ne se déplace pas, que les choix d'achats se font en ligne seulement et les coûts d'installations et de livraisons sont supérieur au Club Papetier;

**Considérant** que madame Nadia Lavoie, directrice générale, a demandé à monsieur Martin Bouillon, du Club Papetier de passer sur place afin de comprendre et de répondre à nos besoins;

**Considérant** que monsieur Martin Bouillon a offert un service exemplaire;

**Considérant** que l'ameublement choisi s'adaptera au futur emplacement du bureau municipal et ce peu importe l'endroit;

**En conséquence** il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts accepte la soumission du Club Papetier au montant de deux mille cinq cents sept dollars (2 507.00\$) avant taxe.

DEMANDE DE DON: CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7383

**Résolution No 036-16**

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte de faire un don pour la location du gymnase au Chevalier de Colomb, conseil 7383, dans le cadre du souper de la Fête des Mères, le samedi 7 mai. Le montant du don est d'une valeur de cent-vingt dollars (120.00\$).

**Résolution No 037-16**

**Considérant** qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

**Considérant** qu'en 2015, l'agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103.8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**Considérant** qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits d'érable sont fracassé un nouveau record de 92.8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**Considérant** que la diversification des arches du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

**Considérant** que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

**Considérant** que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brute) d'environ 611 M\$ (production : 278M\$. transformation : 189 M\$, et exploitation de type touristique : 144 M\$);

**Considérant** que la filière acéricole en 2009, le gouvernement a perçu un impôt et autres revenus de taxation nets près de 57.3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47.2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104.5 M\$;

**Considérant** que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions au Québec;

**Considérant** que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

**Considérant** que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72% de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80% n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003;

**Considérant** que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

**Considérant** que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

**Considérant** que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

**POUR TOUTE CES RAISONS, il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :**

De mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de la vente et la réserve stratégique du sirop d'érable.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

**Résolution No 038-16**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Rimouski-Neigette, en tant qu'autorité régionale, révisé actuellement le schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** l'article 16 de la *Loi sur la Sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT** que les plans de mise en œuvre doivent être adoptés par les autorités locales avant le dépôt du projet au ministre;

Il est proposé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte son plan de mise en œuvre du projet de la première révision de schéma de couverture de risque en sécurité incendie, préparé par la MRC de Rimouski-Neigette en collaboration avec la municipalité, en conformité avec les orientations ministérielles.

TRAVAUX DE SOUFFLAGE DONNÉ À LA FERME DU FOND D'ORMES

**Résolution No 039-16**

**CONSIDÉRANT QUE** le souffleur de la municipalité était brisé au niveau de l'embrayage et la réparation a du se faire sur plusieurs jours;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de soufflage devaient être faits rapidement pour la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nadia Lavoie, directrice générale, a fait appel auprès de madame Diane Ouellet, directrice, de la municipalité d'Esprit-Saint, de nous venir en aide, par contre celui-ci ne pouvait pas être disponible en raison d'un bris majeur;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir discuté de la situation avec monsieur Bruno Desrosiers, du Ministère des Transport à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenue l'autorisation écrite de monsieur Bruno Desrosiers du Ministère des Transport, d'effectuer les dits travaux avec un tracteur de ferme, celui-ci devra avoir minimalement un gyrophare et être accompagné d'un véhicule escorte avec panneau et flèche;

**EN CONSÉQUENCE** la municipalité a octroyé les travaux à monsieur Vincent Lebel de la Ferme du Fond d'Ormes au montant de soixante dollars de l'heure, pour 30 heures. Il est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la Municipalité de la Trinité-des-Monts accepte de défrayer les coûts de soufflage pour un montant de mille trois cents trente-neuf dollars et soixante sous (1 839.60\$)avec taxe.

RENONCIATION DU CONTRAT DE DENEIGEMENT, DÉGLACAGE DE LA 232 POUR LA SAISON 2016-2017

**Résolution No 040-16**

**Considérant que** la municipalité doit s'acquérir d'un nouveau camion avec les accessoires de déneigement, étant donné que le camion actuel ne répondra plus aux normes de l'inspection de la SAAQ pour 2016;

**Considérant que** la municipalité doit investir financièrement pour remettre à niveau l'entrepôt à sel;

**Considérant que** les machineries actuelles ont beaucoup d'entretien à faire, autant au niveau du niveleur, du souffleur et la rétro caveuse ce qui implique une somme monétaire très considérable;

**Considérant que** le conseil désire étudier durant la prochaine année toute les possibilités d'investissements de machineries

et les bâtiments nécessaires pour le contrat de déneigement avec le Ministère des transports;

**Considérant** qu'il y a des incertitudes d'obtenir des subventions gouvernementales pour l'édifice municipal et cela peut avoir un impact sur nos acquisitions futur;

**Considérant que** le conseil présent ne désire pas sur endetter la municipalité avant d'avoir parcourue toutes les solutions possibles tant qu'aux investissements d'équipements;

**Considérant que** le conseil désire prendre les meilleures décisions monétaires possible pour éviter des hausses de taxes;

**Pour toutes c'est raison,** il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité de la Trinité-des-Monts décide de remettre le contrat de déneigement au Ministère des Transports pour la prochaine année afin de remettre à niveau la machinerie et l'entrepôt a sel et d'être en mesure de faire et prendre les bonnes décisions en matière d'achat d'un camion.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRSBP

#### **Résolution No 041-16**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts autorise mesdames Julie Lacroix-Danis, conseillère, et Joëlle Lepage, responsable de la bibliothèque municipale, d'assister à l'assemblée générale annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent qui se tiendra le 28 mai prochain.

De plus, la municipalité accepte de défrayer les frais de déplacement.

#### PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h43 à 19h56.

#### RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

#### CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de différentes correspondances reçues.

#### PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h35 à 20h54.

#### VARIA

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **Résolution No 042-16**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 20h54.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 2 MAI 2016

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén. /sec.-trés.